

# DÉCISIONS

## DÉCISION D'EXÉCUTION DE LA COMMISSION

du 6 septembre 2012

**écartant du financement de l'Union européenne certaines dépenses effectuées par les États membres au titre du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA), section «Garantie», du Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader)**

[notifiée sous le numéro C(2012) 6113]

(Les textes en langues allemande, anglaise, espagnole, française, grecque, hongroise, italienne, lettone, portugaise, roumaine et suédoise sont les seuls faisant foi.)

(2012/500/UE)

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

effectuées conformément aux règles de l'Union européenne peuvent être financées.

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

(4) Il ressort des vérifications effectuées, des discussions bilatérales et des procédures de conciliation qu'une partie des dépenses déclarées par les États membres ne remplit pas cette condition et ne peut donc être financée au titre du FEOGA, section «Garantie», du FEAGA et du Feader.

vu le règlement (CE) n° 1258/1999 du Conseil du 17 mai 1999 relatif au financement de la politique agricole commune <sup>(1)</sup>, et notamment son article 7, paragraphe 4,

vu le règlement (CE) n° 1290/2005 du Conseil du 21 juin 2005 relatif au financement de la politique agricole commune <sup>(2)</sup>, et notamment son article 31,

(5) Il y a lieu d'indiquer les montants qui n'ont pas été reconnus comme pouvant être mis à la charge du FEOGA, section «Garantie», du FEAGA et du Feader. Ces montants ne concernent pas les dépenses effectuées plus de vingt-quatre mois avant la communication écrite de la Commission informant les États membres du résultat des vérifications.

après consultation du comité des Fonds agricoles,

considérant ce qui suit:

(1) L'article 7, paragraphe 4, du règlement (CE) n° 1258/1999 et l'article 31 du règlement (CE) n° 1290/2005 prévoient que la Commission procède aux vérifications nécessaires, communique aux États membres les résultats de ces vérifications, prend connaissance des observations émises par ceux-ci, engage des discussions bilatérales pour parvenir à un accord avec les États membres concernés et communique formellement ses conclusions à ces derniers.

(6) Pour les cas visés à la présente décision, l'évaluation des montants à écarter en raison de leur non-conformité aux règles de l'Union européenne a été communiquée par la Commission aux États membres dans le cadre d'un rapport de synthèse.

(2) Les États membres ont eu la possibilité de demander l'ouverture d'une procédure de conciliation. Cette possibilité a été utilisée dans certains cas et les rapports émis à l'issue de la procédure ont été examinés par la Commission.

(7) La présente décision ne préjuge pas des conséquences financières que la Commission pourrait tirer d'arrêts rendus par la Cour de justice dans des affaires en instance à la date du 1<sup>er</sup> juin 2012 et portant sur des matières faisant l'objet de la présente décision.

(3) En vertu du règlement (CE) n° 1258/1999 et du règlement (CE) n° 1290/2005, seules les dépenses agricoles

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

*Article premier*

Les dépenses des organismes payeurs agréés des États membres déclarées au titre du FEOGA, section «Garantie», au titre du FEAGA ou au titre du Feader et indiquées à l'annexe sont écartées du financement de l'Union européenne en raison de leur non-conformité aux règles de l'Union européenne.

<sup>(1)</sup> JO L 160 du 26.6.1999, p. 103.

<sup>(2)</sup> JO L 209 du 11.8.2005, p. 1.

*Article 2*

La République fédérale d'Allemagne, l'Irlande, la République hellénique, le Royaume d'Espagne, la République française, la République italienne, la République de Lettonie, le Grand-Duché de Luxembourg, la Hongrie, la République d'Autriche, la République portugaise, la Roumanie, le Royaume de Suède et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sont destinataires de la présente décision.

Fait à Bruxelles, le 6 septembre 2012.

*Par la Commission*  
Dacian CIOLOȘ  
*Membre de la Commission*

---

## ANNEXE

## POSTE BUDGÉTAIRE: 6 7 0 1

État membre	Mesure	Exercice	Motif	Type	%	Monnaie	Montant	Déductions	Incidence financière
AT	Droits	2006	Application incorrecte de la notion de force majeure	PONC-TUELLE		EUR	- 5 684,78	0,00	- 5 684,78
AT	Droits	2006	Utilisation d'une procédure incorrecte pour l'octroi de droits issus de la réserve nationale (consolidation des zones alpines)	FORFAI-TAIRE	2,00	EUR	- 37 410,57	0,00	- 37 410,57
AT	Droits	2006	Non-inclusion de la superficie fourragère dans le calcul de la superficie de référence/des montants de référence	FORFAI-TAIRE	2,00	EUR	- 212 321,97	0,00	- 212 321,97
AT	Droits	2007	Application incorrecte de la notion de force majeure	PONC-TUELLE		EUR	- 5 684,78	0,00	- 5 684,78
AT	Droits	2007	Utilisation d'une procédure incorrecte pour l'octroi de droits issus de la réserve nationale (consolidation des zones alpines)	FORFAI-TAIRE	2,00	EUR	- 60 335,10	0,00	- 60 335,10
AT	Droits	2007	Non-inclusion de la superficie fourragère dans le calcul de la superficie de référence/des montants de référence	FORFAI-TAIRE	2,00	EUR	- 212 321,97	0,00	- 212 321,97
AT	Droits	2008	Application incorrecte de la notion de force majeure	PONC-TUELLE		EUR	- 5 684,78	0,00	- 5 684,78
AT	Droits	2008	Utilisation d'une procédure incorrecte pour l'octroi de droits issus de la réserve nationale (consolidation des zones alpines)	FORFAI-TAIRE	2,00	EUR	- 116 578,92	0,00	- 116 578,92
AT	Droits	2008	Non-inclusion de la superficie fourragère dans le calcul de la superficie de référence/des montants de référence	FORFAI-TAIRE	2,00	EUR	- 212 321,97	0,00	- 212 321,97
AT	Droits	2009	Application incorrecte de la notion de force majeure	PONC-TUELLE		EUR	- 5 684,78	0,00	- 5 684,78
AT	Droits	2009	Non-inclusion de la superficie fourragère dans le calcul de la superficie de référence/des montants de référence	FORFAI-TAIRE	2,00	EUR	- 212 321,97	0,00	- 212 321,97
AT	Droits	2010	Application incorrecte de la notion de force majeure	PONC-TUELLE		EUR	- 5 684,78	0,00	- 5 684,78
AT	Droits	2010	Non-inclusion de la superficie fourragère dans le calcul de la superficie de référence/des montants de référence	FORFAI-TAIRE	2,00	EUR	- 212 321,97	0,00	- 212 321,97

État membre	Mesure	Exercice	Motif	Type	%	Monnaie	Montant	Déductions	Incidence financière
AT	Apurement des comptes – Apurement financier	2010	Erreur la plus probable dans la population FEAGA non couverte par le SIGC	PONC-TUELLE		EUR	- 143 780,79	0,00	- 143 780,79
<b>TOTAL AT</b>						<b>EUR</b>	<b>- 1 448 139,13</b>	<b>0,00</b>	<b>- 1 448 139,13</b>
DE	Apurement des comptes	2007	Erreur dans le grand livre des débiteurs du FEAGA	PONC-TUELLE		EUR	- 203 881,84	0,00	- 203 881,84
DE	Apurement des comptes	2008	Erreur financière n'ayant pas fait l'objet d'un recouvrement dans la population FEAGA	PONC-TUELLE		EUR	- 10 000,00	0,00	- 10 000,00
<b>TOTAL DE</b>						<b>EUR</b>	<b>- 213 881,84</b>	<b>0,00</b>	<b>- 213 881,84</b>
FR	Mesures de promotion	2006	Dépenses non admissibles	PONC-TUELLE		EUR	- 23 204,39	0,00	- 23 204,39
FR	Mesures de promotion	2006	Intérêts dus non réclamés	PONC-TUELLE		EUR	- 336,26	0,00	- 336,26
FR	Mesures de promotion	2007	Intérêts dus non réclamés	PONC-TUELLE		EUR	- 638,72	0,00	- 638,72
FR	Mesures de promotion	2008	Intérêts dus non réclamés	PONC-TUELLE		EUR	- 38,48	0,00	- 38,48
<b>TOTAL FR</b>						<b>EUR</b>	<b>- 24 217,85</b>	<b>0,00</b>	<b>- 24 217,85</b>
GB	Montants d'aide supplémentaires	2008	Insuffisances du SIPA-SIG nuisant à la qualité des contrôles croisés, insuffisances dans le fonctionnement des contrôles sur place, application erronée des dispositions relatives aux sanctions, au recouvrement des paiements indus et aux cas de non-conformité intentionnelle	FORFAITAIRE	5,00	EUR	- 277 231,60	0,00	- 277 231,60
GB	Aides directes découplées (régime de paiement unique – RPU)	2008	Insuffisances du SIPA-SIG nuisant à la qualité des contrôles croisés, insuffisances dans le fonctionnement des contrôles sur place, application erronée des dispositions relatives aux sanctions, au recouvrement des paiements indus et aux cas de non-conformité intentionnelle	FORFAITAIRE	5,00	EUR	- 16 040 610,36	- 2 369 021,46	- 13 671 588,90

État membre	Mesure	Exercice	Motif	Type	%	Monnaie	Montant	Déductions	Incidence financière
GB	Montants d'aide supplémentaires	2009	Insuffisances du SIPA-SIG nuisant à la qualité des contrôles croisés, insuffisances dans le fonctionnement des contrôles sur place, application erronée des dispositions relatives aux sanctions, au recouvrement des paiements indus et aux cas de non-conformité intentionnelle	FORFAIT- TAIRE	5,00	EUR	- 270 398,26	0,00	- 270 398,26
GB	Aides directes découplées	2009	Insuffisances du SIPA-SIG nuisant à la qualité des contrôles croisés, insuffisances dans le fonctionnement des contrôles sur place, application erronée des dispositions relatives aux sanctions, au recouvrement des paiements indus et aux cas de non-conformité intentionnelle	FORFAIT- TAIRE	5,00	EUR	- 15 844 193,29	0,00	- 15 844 193,29
GB	Aides directes découplées	2009	Absence de contrôle des nouveaux agriculteurs en Irlande du Nord	FORFAIT- TAIRE	10,00	EUR	- 899 181,43	- 449 590,71	- 449 590,72
GB	Aides directes découplées	2009	Contrôles insuffisants concernant les bénéficiaires de la catégorie des investisseurs de la réserve nationale (Irlande du Nord)	FORFAIT- TAIRE	10,00	EUR	- 1 036 829,72	- 518 414,86	- 518 414,86
GB	Aides directes découplées	2009	Réduction incorrecte aux fins de la réserve nationale (Écosse, Pays de Galles, Irlande du Nord)	PONC- TUELLE		EUR	- 608 899,15	0,00	- 608 899,15
GB	Aides directes découplées	2009	Dépassement du plafond régional (Irlande du Nord)	PONC- TUELLE		EUR	- 286 592,57	0,00	- 286 592,57
GB	Aides directes découplées	2010	Absence de contrôle des nouveaux agriculteurs en Irlande du Nord	FORFAIT- TAIRE	10,00	EUR	- 897 366,72	0,00	- 897 366,72
GB	Aides directes découplées	2010	Contrôles insuffisants concernant les bénéficiaires de la catégorie des investisseurs de la réserve nationale (Irlande du Nord)	FORFAIT- TAIRE	10,00	EUR	- 1 034 737,22	0,00	- 1 034 737,22
GB	Aides directes découplées	2010	Réduction incorrecte aux fins de la réserve nationale (Écosse, Pays de Galles, Irlande du Nord)	PONC- TUELLE		EUR	- 605 688,94	0,00	- 605 688,94
GB	Aides directes découplées	2010	Dépassement du plafond régional (Irlande du Nord)	PONC- TUELLE		EUR	- 288 693,14	0,00	- 288 693,14
<b>TOTAL GB</b>						<b>EUR</b>	<b>- 38 090 422,40</b>	<b>- 3 337 027,03</b>	<b>- 34 753 395,37</b>

État membre	Mesure	Exercice	Motif	Type	%	Monnaie	Montant	Déductions	Incidence financière
GR	Autres aides directes – Prime aux produits laitiers	2007	Dépenses non admissibles dépassant le plafond	PONC-TUELLE		EUR	- 16 045,14	0,00	- 16 045,14
<b>TOTAL GR</b>						<b>EUR</b>	<b>- 16 045,14</b>	<b>0,00</b>	<b>- 16 045,14</b>
HU	Audit financier – Dépassement	2010	Dépassement du plafond financier	PONC-TUELLE		EUR	- 1 515 332,82	0,00	- 1 515 332,82
<b>TOTAL HU</b>						<b>EUR</b>	<b>- 1 515 332,82</b>	<b>0,00</b>	<b>- 1 515 332,82</b>
IE	Développement rural FEOGA (2000-2006) – Mesures liées à la surface	2006	Faiblesses dans la traçabilité des contrôles sur place effectués, absence de registres d'exploitation au niveau des parcelles, absence de mesure des parcelles lors des contrôles sur place	FORFAIT- TAIRE	2,00	EUR	- 578 942,61	0,00	- 578 942,61
<b>TOTAL IE</b>						<b>EUR</b>	<b>- 578 942,61</b>	<b>0,00</b>	<b>- 578 942,61</b>
IT	Droits	2006	Lacunes dans le calcul des droits lorsqu'un agriculteur remplit plusieurs conditions d'admissibilité	PONC-TUELLE		EUR	- 88 820,07	0,00	- 88 820,07
IT	Droits	2007	Lacunes dans le calcul des droits lorsqu'un agriculteur remplit plusieurs conditions d'admissibilité	PONC-TUELLE		EUR	- 159 449,07	0,00	- 159 449,07
IT	Droits	2007	Lacunes dans l'intégration du secteur de l'huile d'olive dans le RPU	PONC-TUELLE		EUR	- 6 838 343,84	- 93 770,42	- 6 744 573,42
IT	Droits	2008	Lacunes dans le calcul des droits lorsqu'un agriculteur remplit plusieurs conditions d'admissibilité	PONC-TUELLE		EUR	- 147 113,50	0,00	- 147 113,50
IT	Droits	2008	Lacunes dans l'intégration du secteur de l'huile d'olive dans le RPU	PONC-TUELLE		EUR	- 6 838 343,84	0,00	- 6 838 343,84
IT	Droits	2009	Lacunes dans le calcul des droits lorsqu'un agriculteur remplit plusieurs conditions d'admissibilité	PONC-TUELLE		EUR	- 153 614,54	0,00	- 153 614,54
IT	Droits	2009	Lacunes dans l'intégration du secteur de l'huile d'olive dans le RPU	PONC-TUELLE		EUR	- 6 838 343,84	0,00	- 6 838 343,84

État membre	Mesure	Exercice	Motif	Type	%	Monnaie	Montant	Déductions	Incidence financière
IT	Droits	2010	Lacunes dans le calcul des droits lorsqu'un agriculteur remplit plusieurs conditions d'admissibilité	PONC-TUELLE		EUR	- 118 496,31	0,00	- 118 496,31
IT	Droits	2010	Lacunes dans l'intégration du secteur de l'huile d'olive dans le RPU	PONC-TUELLE		EUR	- 6 838 343,84	0,00	- 6 838 343,84
IT	Mesures de promotion	2007	Dépassement du cofinancement	PONC-TUELLE		EUR	- 32 760,90	0,00	- 32 760,90
IT	Mesures de promotion	2007	Retards de paiement	PONC-TUELLE		EUR	- 997 431,56	0,00	- 997 431,56
IT	Mesures de promotion	2007	Insuffisances dans les contrôles	FORFAITAIRE	5,00	EUR	- 372 253,49	0,00	- 372 253,49
IT	Mesures de promotion	2008	Retards de paiement	PONC-TUELLE		EUR	- 1 029 057,38	0,00	- 1 029 057,38
IT	Mesures de promotion	2008	Insuffisances dans les contrôles	FORFAITAIRE	5,00	EUR	- 398 223,18	0,00	- 398 223,18
<b>TOTAL IT</b>						<b>EUR</b>	<b>- 30 850 595,36</b>	<b>- 93 770,42</b>	<b>- 30 756 824,94</b>
LU	Audit financier – Dépassement	2010	Dépassement du plafond régional	PONC-TUELLE		EUR	- 1 827,40	- 1 827,40	0,00
<b>TOTAL LU</b>						<b>EUR</b>	<b>- 1 827,40</b>	<b>- 1 827,40</b>	<b>0,00</b>
LV	Restitutions à l'exportation – Hors annexe I	2008	Contrôles sur place insuffisants	FORFAITAIRE	5,00	EUR	- 559,00	0,00	- 559,00
LV	Restitutions à l'exportation – Autres	2009	Contrôles sur place insuffisants	FORFAITAIRE	5,00	EUR	- 7 936,24	0,00	- 7 936,24
LV	Restitutions à l'exportation – Hors annexe I	2009	Contrôles sur place insuffisants	FORFAITAIRE	5,00	EUR	- 558,10	0,00	- 558,10
LV	Restitutions à l'exportation – Hors annexe I	2010	Contrôles sur place insuffisants	FORFAITAIRE	5,00	EUR	- 487,37	0,00	- 487,37

État membre	Mesure	Exercice	Motif	Type	%	Monnaie	Montant	Déductions	Incidence financière
LV	Restitutions à l'exportation – Autres	2010	Contrôles sur place insuffisants	FORFAIT- TAIRE	5,00	EUR	- 7 394,30	0,00	- 7 394,30
<b>TOTAL LV</b>						<b>EUR</b>	<b>- 16 935,01</b>	<b>0,00</b>	<b>- 16 935,01</b>
PT	Autres aides directes – Semences	2008	Retards dans l'exécution des contrôles sur place, années de demande 2007 et 2008	FORFAIT- TAIRE	10,00	EUR	- 25 677,30	0,00	- 25 677,30
PT	Autres aides directes	2008	Retards dans l'exécution des contrôles sur place, années de demande 2007 et 2008	FORFAIT- TAIRE	10,00	EUR	- 1 072 654,86	0,00	- 1 072 654,86
PT	Autres aides directes – Cultures énergétiques	2008	Retards dans l'exécution des contrôles sur place, années de demande 2007 et 2008	FORFAIT- TAIRE	10,00	EUR	- 29 543,73	0,00	- 29 543,73
PT	Autres aides directes – Semences	2008	Recouvrements, année de demande 2007	PONC- TUELLE		EUR	786,19	0,00	786,19
PT	Autres aides directes	2008	Recouvrements, année de demande 2007	PONC- TUELLE		EUR	779,08	0,00	779,08
PT	Aides directes découpées	2008	Recouvrements, année de demande 2007	PONC- TUELLE		EUR	611 643,02	0,00	611 643,02
PT	Autres aides directes	2008	Recouvrements, année de demande 2008	PONC- TUELLE		EUR	8 074,29	0,00	8 074,29
PT	Montants d'aide supplémentaires	2008	Insuffisances du SIPA-SIG, avances, recouvrements rétroactifs et cas de non-conformité intentionnelle, années de demande 2007 et 2008	EXTRAPOLÉE		EUR	- 510 332,30	0,00	- 510 332,30
PT	Aides directes découpées	2008	Insuffisances du SIPA-SIG, avances, recouvrements rétroactifs et cas de non-conformité intentionnelle, années de demande 2007 et 2008	EXTRAPOLÉE		EUR	- 25 803 577,29	0,00	- 25 803 577,29
PT	Autres aides directes	2008	Insuffisances du SIPA-SIG, avances, recouvrements rétroactifs et cas de non-conformité intentionnelle, années de demande 2007 et 2008	FORFAIT- TAIRE	10,00	EUR	- 447 248,69	- 4 307,15	- 442 941,54

État membre	Mesure	Exercice	Motif	Type	%	Monnaie	Montant	Déductions	Incidence financière
PT	Autres aides directes	2009	Retards dans l'exécution des contrôles sur place, années de demande 2007 et 2008	FORFAITAIRE	10,00	EUR	- 1 085 832,14	0,00	- 1 085 832,14
PT	Autres aides directes – Cultures énergétiques	2009	Retards dans l'exécution des contrôles sur place, années de demande 2007 et 2008	FORFAITAIRE	10,00	EUR	- 7 341,95	0,00	- 7 341,95
PT	Autres aides directes – Semences	2009	Retards dans l'exécution des contrôles sur place, années de demande 2007 et 2008	FORFAITAIRE	10,00	EUR	- 25 699,74	0,00	- 25 699,74
PT	Autres aides directes	2009	Recouvrements, année de demande 2008	PONCTUELLE		EUR	435,37	0,00	435,37
PT	Aides directes découpées	2009	Recouvrements, année de demande 2008	PONCTUELLE		EUR	53 310,21	0,00	53 310,21
PT	Montants d'aide supplémentaires	2009	Insuffisances du SIPA-SIG, avances, recouvrements rétroactifs et cas de non-conformité intentionnelle, années de demande 2007 et 2008	EXTRAPOLÉE		EUR	- 502 652,12	0,00	- 502 652,12
PT	Aides directes découpées	2009	Insuffisances du SIPA-SIG, avances, recouvrements rétroactifs et cas de non-conformité intentionnelle, années de demande 2007 et 2008	EXTRAPOLÉE		EUR	- 27 250 274,35	0,00	- 27 250 274,35
PT	Autres aides directes	2009	Insuffisances du SIPA-SIG, avances, recouvrements rétroactifs et cas de non-conformité intentionnelle, années de demande 2007 et 2008	FORFAITAIRE	10,00	EUR	- 394 467,54	- 13 571,88	- 380 895,66
PT	Autres aides directes	2010	Retards dans l'exécution des contrôles sur place, années de demande 2007 et 2008	FORFAITAIRE	10,00	EUR	- 5 024,03	0,00	- 5 024,03
PT	Autres aides directes – Cultures énergétiques	2010	Retards dans l'exécution des contrôles sur place, années de demande 2007 et 2008	FORFAITAIRE	10,00	EUR	- 26,08	0,00	- 26,08
PT	Aides directes découpées	2010	Insuffisances du SIPA-SIG, avances, recouvrements rétroactifs et cas de non-conformité intentionnelle, années de demande 2007 et 2008	EXTRAPOLÉE		EUR	- 494 010,13	0,00	- 494 010,13

État membre	Mesure	Exercice	Motif	Type	%	Monnaie	Montant	Déductions	Incidence financière
PT	Autres aides directes	2010	Insuffisances du SIPA-SIG, avances, recouvrements rétroactifs et cas de non-conformité intentionnelle, années de demande 2007 et 2008	FORFAIT- TAIRE	10,00	EUR	- 13 473,36	0,00	- 13 473,36
PT	Audit financier – Retards de paiement et délais de paiement	2010	Retards de paiement	PONC- TUELLE		EUR	- 709 124,14	- 709 124,14	0,00
PT	Audit financier – Dépassement	2010	Dépassement des plafonds	PONC- TUELLE		EUR	- 79 990,99	- 79 990,99	0,00
PT	Audit financier – Retards de paiement et délais de paiement	2010	Retards de paiement	PONC- TUELLE		EUR	- 2 433 826,30	- 2 433 826,30	0,00
<b>TOTAL PT</b>						<b>EUR</b>	<b>- 60 215 748,88</b>	<b>- 3 240 820,46</b>	<b>- 56 974 928,42</b>
RO	Audit financier – Retards de paiement et délais de paiement	2010	Retards de paiement	PONC- TUELLE		EUR	- 38 848,18	- 38 848,18	0,00
RO	Audit financier – Retards de paiement et délais de paiement	2010	Retards de paiement	PONC- TUELLE		EUR	- 3 800 866,94	- 3 800 866,94	0,00
<b>TOTAL RO</b>						<b>EUR</b>	<b>- 3 839 715,12</b>	<b>- 3 839 715,12</b>	<b>0,00</b>
SE	Aides directes découplées	2009	Lacunes du SIPA	PONC- TUELLE		EUR	- 18 476 302,00	0,00	- 18 476 302,00
SE	Droits	2007	Allocation excessive de droits au paiement	PONC- TUELLE		EUR	- 502 189,38	0,00	- 502 189,38
SE	Droits	2008	Allocation excessive de droits au paiement	PONC- TUELLE		EUR	- 499 653,07	0,00	- 499 653,07

État membre	Mesure	Exercice	Motif	Type	%	Monnaie	Montant	Déductions	Incidence financière
SE	Droits	2009	Allocation excessive de droits au paiement	PONC-TUELLE		EUR	- 492 044,14	0,00	- 492 044,14
SE	Droits	2010	Allocation excessive de droits au paiement	PONC-TUELLE		EUR	- 461 608,42	0,00	- 461 608,42
<b>TOTAL SE</b>						<b>EUR</b>	<b>- 20 431 797,01</b>	<b>0,00</b>	<b>- 20 431 797,01</b>
<b>6 7 0 1 TOTAL</b>						<b>EUR</b>	<b>- 157 243 600,57</b>	<b>- 10 513 160,43</b>	<b>- 146 730 440,14</b>

**POSTE BUDGÉTAIRE: 6 7 1 1**

État membre	Mesure	Exercice	Motif	Type	%	Monnaie	Montant	Déductions	Incidence financière
DE	Apurement des comptes	2008	Erreur la plus probable dans la population Feader	PONC-TUELLE		EUR	- 2 637 471,59	0,00	- 2 637 471,59
DE	Apurement des comptes	2008	Erreur la plus probable	PONC-TUELLE		EUR	- 27 289,43	0,00	- 27 289,43
<b>TOTAL DE</b>						<b>EUR</b>	<b>- 2 664 761,02</b>	<b>0,00</b>	<b>- 2 664 761,02</b>
ES	Apurement des comptes – Apurement financier	2009	Erreurs connues dans la population Feader	PONC-TUELLE		EUR	- 2 525,92	0,00	- 2 525,92
ES	Développement rural – Feader – Axe 2 (2007-2013, mesures liées à la surface)	2008	Pas de planification adéquate des contrôles sur place	FORFAITAIRE	2,00	EUR	- 1 315 120,98	0,00	- 1 315 120,98
ES	Développement rural – Feader – Axe 2 (2007-2013, mesures liées à la surface)	2009	Pas de planification adéquate des contrôles sur place	FORFAITAIRE	2,00	EUR	- 928 883,54	0,00	- 928 883,54
<b>TOTAL ES</b>						<b>EUR</b>	<b>- 2 246 530,44</b>	<b>0,00</b>	<b>- 2 246 530,44</b>

État membre	Mesure	Exercice	Motif	Type	%	Monnaie	Montant	Déductions	Incidence financière
GB	Développement rural – Feader – Axe 2 (2007-2013, mesures liées à la surface)	2008	Insuffisances du SIPA-SIG nuisant à la qualité des contrôles croisés, insuffisances dans le fonctionnement des contrôles sur place, application erronée des dispositions relatives aux sanctions, au recouvrement des paiements indus et aux cas de non-conformité intentionnelle	FORFAIT- TAIRE	5,00	EUR	- 1 270 059,53	0,00	- 1 270 059,53
GB	Développement rural – Feader – Axe 2 (2007-2013, mesures liées à la surface)	2009	Insuffisances du SIPA-SIG nuisant à la qualité des contrôles croisés, insuffisances dans le fonctionnement des contrôles sur place, application erronée des dispositions relatives aux sanctions, au recouvrement des paiements indus et aux cas de non-conformité intentionnelle	FORFAIT- TAIRE	5,00	EUR	- 819 580,58	0,00	- 819 580,58
<b>TOTAL GB</b>						<b>EUR</b>	<b>- 2 089 640,11</b>	<b>0,00</b>	<b>- 2 089 640,11</b>
HU	Développement rural – Feader – Axe 2 (2007-2013, mesures liées à la surface)	2010	Insuffisance dans le système de sanctions	FORFAIT- TAIRE	5,00	EUR	- 195 280,00	0,00	- 195 280,00
HU	Développement rural – Feader – Axe 2 (2007-2013, mesures liées à la surface)	2011	Insuffisance dans le système de sanctions	FORFAIT- TAIRE	5,00	EUR	- 233,00	0,00	- 233,00
<b>TOTAL HU</b>						<b>EUR</b>	<b>- 195 513,00</b>	<b>0,00</b>	<b>- 195 513,00</b>
IE	Développement rural – Feader – Axe 2 (2007-2013, mesures liées à la surface)	2008	Absence de critères de risques agroenvironnementaux dans la sélection de l'échantillon	FORFAIT- TAIRE	2,00	EUR	- 190 530,74	0,00	- 190 530,74
IE	Développement rural – Feader – Axe 2 (2007-2013, mesures liées à la surface)	2008	Absence de vérification sur place de la densité du cheptel	FORFAIT- TAIRE	5,00	EUR	- 2 575 930,50	0,00	- 2 575 930,50
IE	Développement rural – Feader – Axe 2 (2007-2013, mesures liées à la surface)	2007	Faiblesses dans la traçabilité des contrôles sur place effectués, absence de registres d'exploitation au niveau des parcelles, absence de mesure des parcelles lors des contrôles sur place	FORFAIT- TAIRE	2,00	EUR	- 4 351 202,96	0,00	- 4 351 202,96

État membre	Mesure	Exercice	Motif	Type	%	Monnaie	Montant	Déductions	Incidence financière
IE	Développement rural – Feader – Axe 2 (2007-2013, mesures liées à la surface)	2008	Faiblesses dans la traçabilité des contrôles sur place effectués, absence de registres d'exploitation au niveau des parcelles, absence de mesure des parcelles lors des contrôles sur place	FORFAIT- TAIRE	2,00	EUR	- 2 692 186,36	0,00	- 2 692 186,36
<b>TOTAL IE</b>						<b>EUR</b>	<b>- 9 809 850,56</b>	<b>0,00</b>	<b>- 9 809 850,56</b>
PT	Développement rural – Feader – Axe 2 (2007-2013, mesures liées à la surface)	2008	Insuffisances du SIPA-SIG, avances, recouvrements rétroactifs et cas de non-conformité intentionnelle, années de demande 2007 et 2008	FORFAIT- TAIRE	10,00	EUR	- 19 949 160,90	- 418 258,60	- 19 530 902,30
PT	Développement rural – Feader – Axe 2 (2007-2013, mesures liées à la surface)	2009	Insuffisances du SIPA-SIG, avances, recouvrements rétroactifs et cas de non-conformité intentionnelle, années de demande 2007 et 2008	FORFAIT- TAIRE	10,00	EUR	- 8 660 928,23	- 44 777,57	- 8 616 150,66
PT	Développement rural – Feader – Axe 2 (2007-2013, mesures liées à la surface)	2010	Insuffisances du SIPA-SIG, avances, recouvrements rétroactifs et cas de non-conformité intentionnelle, années de demande 2007 et 2008	FORFAIT- TAIRE	10,00	EUR	- 3 779 219,72	366,90	- 3 779 586,62
PT	Développement rural – Feader – Axe 2 (2007-2013, mesures liées à la surface)	2008	Retards dans l'exécution des contrôles sur place (mesures agroenvironnementales et handicaps naturels); paiements effectués avant les contrôles sur place	FORFAIT- TAIRE	2,00	EUR	- 2 462 123,42	0,00	- 2 462 123,42
PT	Développement rural – Feader – Axe 2 (2007-2013, mesures liées à la surface)	2008	Retards dans l'exécution des contrôles sur place (mesures agroenvironnementales et handicaps naturels); paiements effectués avant les contrôles sur place	FORFAIT- TAIRE	5,00	EUR	- 1 720 462,60	0,00	- 1 720 462,60
PT	Développement rural – Feader – Axe 2 (2007-2013, mesures liées à la surface)	2009	Retards dans l'exécution des contrôles sur place (mesures agroenvironnementales et handicaps naturels); paiements effectués avant les contrôles sur place	FORFAIT- TAIRE	2,00	EUR	- 61 399,94	0,00	- 61 399,94

État membre	Mesure	Exercice	Motif	Type	%	Monnaie	Montant	Déductions	Incidence financière
PT	Développement rural – Feader – Axe 2 (2007-2013, mesures liées à la surface)	2009	Retards dans l'exécution des contrôles sur place (mesures agroenvironnementales et handicaps naturels); paiements effectués avant les contrôles sur place	FORFAIT- TAIRE	5,00	EUR	- 386 375,75	0,00	- 386 375,75
PT	Développement rural – Feader – Axe 2 (2007-2013, mesures liées à la surface)	2010	Retards dans l'exécution des contrôles sur place (mesures agroenvironnementales et handicaps naturels); paiements effectués avant les contrôles sur place	FORFAIT- TAIRE	2,00	EUR	3 013,18	0,00	3 013,18
PT	Développement rural – Feader – Axe 2 (2007-2013, mesures liées à la surface)	2010	Retards dans l'exécution des contrôles sur place (mesures agroenvironnementales et handicaps naturels); paiements effectués avant les contrôles sur place	FORFAIT- TAIRE	5,00	EUR	655,84	0,00	655,84
<b>TOTAL PT</b>						<b>EUR</b>	<b>- 37 016 001,54</b>	<b>- 462 669,27</b>	<b>- 36 553 332,27</b>
SE	Développement rural – Feader – Axe 2 (2007-2013, mesures liées à la surface)	2009	Lacunes dans le SIPA	PONC- TUELLE		EUR	- 1 880 082,00	0,00	- 1 880 082,00
<b>TOTAL SE</b>						<b>EUR</b>	<b>- 1 880 082,00</b>	<b>0,00</b>	<b>- 1 880 082,00</b>
<b>6 7 1 1 TOTAL</b>						<b>EUR</b>	<b>- 55 902 378,67</b>	<b>- 462 669,27</b>	<b>- 55 439 709,40</b>

**POSTE BUDGÉTAIRE: 05 07 01 07**

État membre	Mesure	Exercice	Motif	Type	%	Monnaie	Montant	Déductions	Incidence financière
ES	Audit financier – Dépassement	2010	Dépassement des plafonds financiers	PONC- TUELLE		EUR	- 46 185,99	0,00	- 46 185,99
ES	Audit financier – Dépassement	2010	Dépassement des plafonds financiers	PONC- TUELLE		EUR	- 46 802,98	0,00	- 46 802,98

État membre	Mesure	Exercice	Motif	Type	%	Monnaie	Montant	Déductions	Incidence financière
ES	Mesures de promotion	2007	Insuffisances dans le contrôle financier des spots télévisés et radiodiffusés	FORFAITAIRE	10,00	EUR	- 13 367,51	0,00	- 13 367,51
ES	Mesures de promotion	2007	Modifications non autorisées des contrats, retards de paiement	PONCTUELLE		EUR	- 737 847,81	0,00	- 737 847,81
ES	Mesures de promotion	2008	Insuffisances dans le contrôle financier des spots télévisés et radiodiffusés	FORFAITAIRE	10,00	EUR	- 111 339,48	0,00	- 111 339,48
ES	Mesures de promotion	2008	Modifications non autorisées des contrats, retards de paiement	PONCTUELLE		EUR	- 1 371 627,80	0,00	- 1 371 627,80
ES	Huile d'olive – Aide à la production	2000	Remboursement à la suite de l'arrêt dans l'affaire C-24/11P	FORFAITAIRE	5,00	EUR	47 311 467,25	0,00	47 311 467,25
ES	Huile d'olive – Aide à la production	2001	Remboursement à la suite de l'arrêt dans l'affaire C-24/11P	FORFAITAIRE	5,00	EUR	15 347 930,92	0,00	15 347 930,92
ES	Huile d'olive – Aide à la production	2002	Remboursement à la suite de l'arrêt dans l'affaire C-24/11P	FORFAITAIRE	5,00	EUR	47 950 314,63	0,00	47 950 314,63
ES	Huile d'olive – Aide à la production	2003	Remboursement à la suite de l'arrêt dans l'affaire C-24/11P	FORFAITAIRE	5,00	EUR	145 555,36	0,00	145 555,36
ES	Conditionnalité	2006	Taux minimal de contrôles en matière d'identification des bovins non atteint, année de demande 2005	FORFAITAIRE	5,00	EUR	- 25 202,90	0,00	- 25 202,90
ES	Conditionnalité	2006	Pas de contrôle des exigences réglementaires en matière de gestion 1 à 6, année de demande 2005	FORFAITAIRE	5,00	EUR	- 78 236,73	- 0,07	- 78 236,66
ES	Conditionnalité	2006	Pas de contrôle effectif des exigences réglementaires en matière de gestion 1 et 2, année de demande 2005	FORFAITAIRE	2,00	EUR	- 21 209,02	0,00	- 21 209,02
ES	Conditionnalité	2006	Pas de contrôle effectif des exigences réglementaires en matière de gestion 6 et 8a, année de demande 2005	FORFAITAIRE	5,00	EUR	- 4 541,73	0,00	- 4 541,73
ES	Conditionnalité	2006	Pas de contrôle effectif de l'exigence réglementaire en matière de gestion 6, année de demande 2005	FORFAITAIRE	5,00	EUR	- 47 962,21	0,00	- 47 962,21

État membre	Mesure	Exercice	Motif	Type	%	Monnaie	Montant	Déductions	Incidence financière
ES	Conditionnalité	2007	Pas de contrôle des exigences réglementaires en matière de gestion 1 à 6, année de demande 2005	FORFAIT- TAIRE	5,00	EUR	- 193,68	0,00	- 193,68
ES	Conditionnalité	2007	Pas de contrôle effectif des exigences réglementaires en matière de gestion 1 et 2, année de demande 2005	FORFAIT- TAIRE	2,00	EUR	- 22,91	0,00	- 22,91
ES	Conditionnalité	2008	Pas de contrôle des exigences réglementaires en matière de gestion 1 à 6, année de demande 2005	FORFAIT- TAIRE	5,00	EUR	- 374,13	0,00	- 374,13
ES	Conditionnalité	2008	Pas de contrôle effectif des exigences réglementaires en matière de gestion 1 et 2, année de demande 2005	FORFAIT- TAIRE	2,00	EUR	- 18,85	0,00	- 18,85
ES	Conditionnalité	2009	Pas de contrôle des exigences réglementaires en matière de gestion 1 à 6, année de demande 2005	FORFAIT- TAIRE	5,00	EUR	- 284,15	0,00	- 284,15
ES	Conditionnalité	2009	Pas de contrôle effectif des exigences réglementaires en matière de gestion 1 et 2, année de demande 2005	FORFAIT- TAIRE	2,00	EUR	- 26,52	0,00	- 26,52
<b>TOTAL ES</b>						<b>EUR</b>	<b>108 250 023,76</b>	<b>- 0,07</b>	<b>108 250 023,83</b>
<b>05 07 01 07 TOTAL</b>						<b>EUR</b>	<b>108 250 023,76</b>	<b>- 0,07</b>	<b>108 250 023,83</b>